Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-212203020-20260626-DEL_2026_48-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JACUT-DE-LA-MER
Séance du **vendredi 26 juin 2026**
Convoquée le 22 juin 2026

Délibération n°2026 – 48 - Deux conventions d'occupation du domaine privé communal avec quatre associations

Le 26 juin 2026, à 17h00 le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JACUT-DE-LA-MER s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Thierry LEDAGUENEL dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie.

Présents : BACHELOT Emilie, BALLAN Christophe, CAUCHOIS Emmanuel, CLAVEL Frédéric, DAVID Céline, DE NERCY Clément, GAULARD Frédérique, LEDAGUENEL Thierry, MAIGNANT Géraldine, ~~MAZE Didier~~, MEHEUT Bertrand, PECH Ingrid, VALLERY-MASSON Corinne.

Absents représentés : PERSECHINO Jacqueline qui a donné pouvoir à Céline DAVID, VILLAC Michel qui a donné pourvoir à Thierry LEDAGUENEL

Secrétaire de séance : Frédérique GAULARD

Clément DE NERCY expose,

La Commune est propriétaire d'un bâtiment situé 2 Grande Rue. Ce bâtiment, vétuste, a vocation à être démoli à moyen terme dans le cadre des projets d'aménagement futurs.
Dans l'attente de cette démolition, la Commune souhaite soutenir les initiatives associatives locales à fort impact pour le village : l'association « Village-Rivages » pour son action en faveur de la protection et de la promotion du patrimoine historique de la commune, l'association « Saint-Jacut Environnement » pour son engagement dans la protection du littoral et de la biodiversité locale, l'association « Jazz er Maez » pour son action en faveur de de l'animation culturelle et musicale et L'Association « Saint-Jacut Relais Service » pour son action en faveur du lien social et qui porte la boutique associative « Boutik Etik ».

Reconnaissant l'intérêt général de leurs actions, il est proposé de mettre à leur disposition, de manière partagée et à titre gratuit, ce bâtiment de la façon suivante :

- Le garage sera partagé par les associations « Villages-Rivages », « Saint-Jacut Environnement » et « Jazz er Maez » afin de leur permettre uniquement d'y entreposer leur matériel.
- La grande salle sera occupée par l'association « Relais Services » afin d'y installer sa « Boutik Etik » avec une ouverture au public deux demi-journées par mois.

Deux conventions sont proposées. La première concerne le garage qui ne doit servir que d'espace de stockage. La seconde concerne la grande salle qui doit recevoir du public et pour laquelle il est nécessaire de respecter des contraintes techniques liées à la présence d'amiante.
Le bâtiment a fait l'objet d'un contrôle et de recommandations par DIAGAMTER en février 2026. L'ouverture de la Boutik Etik y est possible sous réserve de ne pas percer les murs ni d'y faire des travaux susceptibles de dégrader les parois. Le sol a été recouvert d'un sol PVC et les travaux de peinture réalisés par Relais service doivent répondre à des consignes strictes rappelées dans la convention d'occupation.

Vu le code des collectivités territoriales et notamment l'article L.2144-3 sur l'utilisation des locaux communaux

Vu le code général des propriétés des personnes publiques et notamment l'article L.2221-1

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-212203020-20260626-DEL_2026_48-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de mettre à disposition des 4 associations le bâtiment situé 2 Grande Rue ;

DECIDE de la gratuité de l'occupation ;

APPROUVE les termes des deux conventions telles qu'annexées à la présente délibération.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les conventions d'occupations du domaine privé communal avec les associations Villages Rivages, Jaez er Maez et Saint Jacut Environnement pour la convention portant sur la mise à disposition du garage et avec l'association Relais Services pour la mise à disposition de la grande salle ainsi que tout acte s'y reportant.

ABSTENTION :
POUR : UNANIMITE
CONTRE :

A Saint-Jacut-de-la-Mer,
le 26 juin 2026

MAIRIE de ST-JACUT-DE-LA-MER (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Thierry LEDAGUENEL
Maire

Le secrétaire de séance

MAIRIE de ST-JACUT-DE-LA-MER (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Frédérique GAULARD